

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-1/05

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

OBJET : Réseau départemental de surveillance des eaux superficielles.

Le réseau départemental de surveillance des eaux superficielles vient en complément des réseaux officiels (Agence de l'eau Seine - Normandie - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) afin de compléter les connaissances de la qualité des eaux superficielles des cours d'eaux principaux, de vérifier l'impact des investissements réalisés dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau et de définir les priorités d'action pour atteindre les objectifs de qualité définis dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. L'Agence de l'eau Seine - Normandie s'est associée à sa mise en oeuvre et ce partenariat se traduit par un projet de convention dont l'approbation est proposée.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 5/02 du 23 juin 2006 approuvant le plan départemental de l'eau, et sa signature par l'ensemble des partenaires le 27 septembre 2006,

Vu la délibération du Conseil général n° 1/04 du 27 juin 2008 approuvant la convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'Agence de l'Eau actant, dans son article 8, les interventions du Département dans le domaine de l'eau,

Vu la délibération du Conseil général n° 1/08 du 21 novembre 2008 approuvant la création du réseau complémentaire d'intérêt départemental de surveillance des eaux superficielles et la première convention du partenariat avec l'Agence de l'Eau,

Vu la délibération du Conseil général n° 1/07 du 20 novembre 2009, approuvant la reconduction du réseau départemental de surveillance des eaux superficielles,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

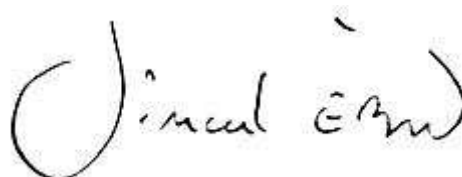
DECIDE

Article 1 : d'approuver la proposition de reconduction du réseau complémentaire d'intérêt départemental de surveillance des eaux superficielles.

Article 2 : d'approuver le projet de convention de partenariat avec l'Agence de l'eau tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ